

Rapport de synthèse relatif

Au concours réservé sur titres d'infirmier de l'Etat hors classe 2023

➤ **LE CONCOURS POUR L'ACCES AU CORPS DES INFIRMIERS DE L'ETAT HORS CLASSE**

Le concours réservé sur titres pour l'accès au corps des infirmiers de l'Etat hors classe est ouvert par l'arrêté du 14 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours réservé sur titres pour l'accès au corps des infirmiers de l'Etat hors classe.

Vu l'arrêté du 23 janvier 2023 modifiant le nombre de places offerts pour le concours réservé sur titres pour l'accès au corps des infirmiers de l'Etat hors classe au titre de l'année 2023, le nombre de postes est fixé à 38 au titre de l'année 2023 selon la répartition suivante :

- ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : 7 ;
- ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : 2 ;
- ministère de l'intérieur et des outre-mer : 5 ;
- ministère de la santé et de la prévention : 20 ;
- ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires - direction générale de l'aviation civile : 4.

➤ **LE JURY**

Le jury était composé des trois membres suivants nommés par arrêté du 17 mars 2023 portant nominations des membres de jury du concours réservé sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat hors classe au titre de l'année 2023 :

En qualité de présidente, Mme Sylvie THIAIS, Directeur des soins, Hors classe, Conseillère pédagogique nationale à la Direction générale de l'offre de soins au ministère de la santé et de la prévention ;

M. Pedro CONCHES, Infirmier hors classe, à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté;

M. Philippe VAN DE CAUTER, Infirmier hors classe au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Une formation « Être membre de jury » a été dispensée aux membres du jury en amont des épreuves.

Le jury a adapté sa grille d'évaluation utilisée pour les entretiens.

Les trois membres du jury ont été présents durant l'ensemble du déroulement de l'épreuve orale.

Lorsqu'un juré a estimé le risque de partialité envers un candidat, il en a informé la Présidente et s'est abstenue de prise de parole durant l'entretien et durant la délibération.

Le jury a délibéré secrètement en toute indépendance. Il a délibéré en plein accord entre ses membres.

➤ **L'ÉPREUVE D'ADMISSION :**

Dates : Les entretiens avec les candidats se sont déroulés sur deux jours et demi, les 24, 25 et 26 avril 2023. La réunion d'admission a eu lieu l'après-midi du 26 avril.

Lieu : L'épreuve s'est déroulée comme prévu dans les locaux du Ministère de la santé et de la prévention 78-84 rue Olivier de Serres 75015 PARIS

Type d'épreuve :

Elle consiste en un entretien de 20 minutes avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat en lien avec les fonctions d'infirmier de l'Etat.

L'entretien s'articule en 2 temps. Le candidat expose sur une durée de 5 minutes son expérience professionnelle, ses motivations, et son projet professionnel. Cet exposé est le point de départ de la discussion avec le jury qui peut interroger le candidat sur un ou deux cas pratiques ou peut compléter par des questions. Il peut s'assurer de ses aptitudes relationnelles en lien avec ses futures fonctions.

Le jury disposait du dossier constitué par le candidat. Ce dossier n'est pas noté.

➤ **LES CANDIDATS :**

Inscription :

25 candidats sont inscrits ;

24 candidats ont réalisé l'entretien, l'un ayant abandonné sa candidature.

Admission :

Tous les candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10/20 et s'étalent de 19 à 10,5 sur 20.

➤ **PRINCIPALES OBSERVATIONS**

Disposer des dossiers déposés par les candidats en format dématérialisé durant l'épreuve fut très aidant pour les jurés.

Les présentations et les réponses des candidats sont de qualité variée en fonction des activités mise en œuvre de par les missions des candidats dans leur expérience. Le jury a donc tenu compte des missions attribuées aux candidats dans leur poste. L'expérience des candidats est diversifiée et riche.

Pour autant, les candidats disposent d'une expérience professionnelle variée et riche.

La plupart d'entre eux présentent une analyse de leur expérience de qualité mettant en valeur l'analyse de leurs pratiques professionnelles et leurs initiatives.

Il est à noter que certains candidats occupent des fonctions centrées sur le contrôle de normes ce qui rend plus complexe la description de la prise d'initiative. Toutefois, parmi eux, une candidate s'est démarquée.

Malgré les dispositions règlementaires prévoyant une montée en compétences des infirmiers(ères) de santé au travail, le jury a constaté que nombreux sont ceux qui la méconnaissent et n'en n'ont pas bénéficiée.

➤ Conclusion

La mission du jury s'est déroulée dans un climat de confiance et de bienveillance aussi bien entre membres qu'à l'égard des candidats tout en veillant au respect de l'équité dans l'évaluation des candidats.

Le jury remercie particulièrement la mission concours des ressources humaines des ministères sociaux pour sa disponibilité, son appui et son soutien logistique dans l'organisation de ce concours. Le service organisateur a fait preuve d'un accueil particulièrement chaleureux et très disponible pour toutes précisions nécessaire à l'organisation.

Paris, le 5 juin 2023

Sylvie Thiais

Présidente du jury

